Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Préfet de l'Aude

BILAN PIEGEAGE

Année cynégétique 20.. - 20..

Nom – Prénom du piégeur :

Adresse :

Numéro piégeur :

Commune	Espèces capturées	Nombre de prises

Le bilan annuel des prises au 30 juin est à retourner à la DDTM à l'adresse suivante :

D.D.T.M.
SUEDT
105, boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9
e-mel : ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr

avant le 30 septembre de chaque année, y compris si le piégeur n'a pas pratiqué le piégeage au cours de l'année cynégétique écoulée.